

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

REMUNERATION 2022 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de sa séance du 27 janvier 2022, le Conseil d'administration de Christian Dior, suivant les recommandations formulées par le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, a pris les décisions suivantes relatives aux rémunérations (montants bruts) du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général au titre de leur mandat social :

- **M. Bernard Arnault :**

Néant

- **M. Sidney Toledano :**

1. Rémunération fixe pour l'année 2022 : 200 000 euros
2. Rémunération variable versée en 2022 au titre de l'année 2021 : Néant
3. Aucune rémunération variable n'a été prévue pour l'année 2022.